

APPEL D'OFFRES N° 211-13845-00

CHEMISAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC SUR LA ROUTE ELGIN SUD ET SUR LA  
ROUTE 204

La VILLE DE SAINT-PAMPHILE requiert des offres pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par la méthode de chemisage sur la route Elgin Sud (200 mètres linaires) et la route 204 (1090 mètres linéaires), selon 2 options :

Option 1 :

- Chemisage des conduites d'aqueduc sur la route Elgin Sud (200 m.l) et sur la route 204 (1090 m.l) sur une longueur totale d'environ 1290 mètres.

Option 2 :

- Chemisage des conduites d'aqueduc sur la route 204 uniquement sur une longueur totale d'environ 1090 mètres.

Ce projet fait l'objet d'une aide financière de la TECQ. Il est à noter que l'attribution du contrat est conditionnelle à l'obtention par la municipalité de l'aide financière de la TECQ ainsi qu'à l'obtention de la permission de voirie du Ministère des Transports.

Les formules de soumission et les documents faisant état des conditions à respecter ou à connaître sont contenus dans le document qui est disponible en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Un dépôt de soumission au montant minimal de 10 % de la valeur totale de la soumission sous forme, soit d'un chèque visé tiré sur une Banque à Charte du Canada ou sur une Caisse Populaire, soit d'un cautionnement de soumission et d'une convention relative à l'émission de cautionnements, conforme aux exemples joints au document d'appel d'offres, le tout payable à la "Ville de Saint-Pamphile" et remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

À moins d'indication contraire, cet appel d'offres est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c-B-1.1).

Lorsqu'une personne ou une entreprise intéressée est d'avis que les documents d'appel d'offres ou le processus d'attribution d'un contrat ne respectent pas les règles contractuelles en vigueur, elle peut se plaindre à l'organisme public concerné ou à l'Autorité des marchés publics (AMP). La date limite du présent appel d'offres pour porter plainte est le 01 août 2022. La date limite de réponse aux plaintes adressées pour le présent appel d'offres est le 15 août 2022.

Les soumissions doivent parvenir à l'Hôtel de Ville de la Ville de Saint-Pamphile, à l'attention de Mme. Alexandra Dupont, directrice générale, 3, route Elgin Sud, Saint-Pamphile (Québec), G0R 3X0, avant 10 h 00, le mardi 16 août 2022.

Les soumissions seront remises dans des enveloppes cachetées et marquées : « Soumission  
Municipalité de Saint-Pamphile – TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC – SAINT-  
PAMPHILE – Projet n° 211-13845-00 ».

L'ouverture des soumissions se fera au même endroit, immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

La VILLE DE SAINT-PAMPHILE, préalablement à la détermination du plus bas soumissionnaire conforme, procédera à sa faculté de choisir entre les options prévues à l'appel d'offres et que dans ce cadre, la Ville n'est pas tenue d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions, ni de choisir une option en partie, ni aucune des options. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de retrancher certaines parties du contrat et ne sera en outre possible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies à la suite d'une telle décision.

DONNÉ À VILLE DE SAINT-PAMPHILE  
CE 13<sup>e</sup> JOUR DE JUILLET 2022.



Mme. Alexandra Dupont, directrice générale